



Police municipale
Bex

024/463.02.62

Demande de permis temporaire pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place

A déposer auprès de la Municipalité de Bex, au plus tard 15 jours avant la manifestation

Requérant responsable du débit :

Nom : Prénom :

Profession : Date naissance :

Adresse complète :

Tél. privé : Tél. prof. :

Assurance RC couvrant les risques de l'exploitation :
à produire si la manifestation a lieu hors d'un local permanent aménagé à cet effet.

Le requérant est-il membre de la société organisatrice : NON OUI

Si oui, en qualité de :

Société organisatrice :

Buts, activité :

Adresse du siège ou du centre d'activité :

Manifestation – débit :

Genre de la manifestation :

Durée : jour(s) : le de h. à h.
le de h. à h.
le de h. à h.

Description des lieux et installations du débit : (locaux, défense-incendie, inst. sanitaires, etc.) :

Un appareil d'amplification du son sera-t-il utilisé : Non Oui (voir au verso)

Un appareil à faisceaux laser sera-t-il utilisé : Non Oui Demande d'autorisation déposée auprès de
SEVEN, le

Genre de **boissons débitées** : vin bière autres boissons alcooliques

Interdiction de vendre ou servir une boisson alcoolisée avant 10h.00 le matin (art. 22 RLADB)

Le soussigné requérant s'engage notamment, en cas de réponse favorable :

- à retirer le permis auprès de la police municipale contre paiement de son prix;
- à exploiter personnellement et en fait le débit en cause et à en assumer l'entière responsabilité;
- à respecter les heures de fermeture du débit telles qu'elles seront fixées par la Municipalité.

Fait à, le

Signature :